



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **21 octobre 2013**

Délibération n° 2013-4197

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Prestations permettant d'effectuer la viabilité hivernale - 3 lots - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure négociée sans mise en concurrence

service : Direction de la propreté

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Joly

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 11 octobre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 23 octobre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mmes Pédrini, Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, MM. Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mme Baume, M. Bernard B., Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Fournel, Galliano, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Millet, Morales, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yérémian.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Arrue, Colin (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Frih (pouvoir à M. Rudigoz), Ait-Maten (pouvoir à M. Ariagno), Bab-Hamed (pouvoir à M. Lévêque), Benelkadi (pouvoir à M. Kabalo), Bocquet (pouvoir à Mme Levy), MM. Bolliet (pouvoir à M. Ferraro), Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Fleury (pouvoir à M. Grivel), Gentilini (pouvoir à M. Buffet), Mme Ghemri (pouvoir à M. Plazzi), MM. Lambert (pouvoir à M. Lebuhotel), Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Martinez (pouvoir à Mme Dubos), Ollivier (pouvoir à M. Suchet), Mme Palleja, MM. Serres (pouvoir à M. Roche), Thivillier (pouvoir à M. Millet).

Absents non excusés : MM. Flaconnèche, Genin, Muet, Nissanian, Rousseau, Turcas, Vurpas.

Conseil de communauté du 21 octobre 2013**Délibération n° 2013-4197**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Prestations permettant d'effectuer la viabilité hivernale - 3 lots - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure négociée sans mise en concurrence**

service : Direction de la propreté

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 octobre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le présent marché a pour objet les prestations à effectuer en période de viabilité hivernale qui doivent permettre, notamment, le déneigement et le salage des voies, la mise en place et l'enlèvement des bacs à sel, le chargement et le déchargement du sel et de la saumure. Sont également intégrés l'encadrement de la prestation, l'organisation des astreintes permettant une intervention 24 h/24 de novembre à mars, et les moyens humains et matériels nécessaires à la réalisation du service.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée, en application des articles 26, 33, 39, 40, 57 à 59, du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif à la réalisation de prestations permettant d'effectuer la viabilité hivernale.

Les prestations font l'objet de l'allotissement ci-dessous mentionné. Tous les lots feraient l'objet de marchés à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics. Ils seraient conclus pour une durée ferme de 4 ans.

Les lots ne comporteraient pas d'engagement de commande minimum et maximum. L'estimation prévisionnelle du besoin est le suivant :

- lot n° 1 : viabilité hivernale NET Centre-Ouest et NET Nord-Ouest, d'un montant estimatif global de 4 594 183,30 € HT, soit 5 494 643,23 € TTC sur la durée totale du marché,

- lot n° 2 : viabilité hivernale NET Centre-Est et NET Sud-Est, d'un montant estimatif global de 2 982 472,85 € HT, soit 3 567 037,53 € TTC sur la durée totale du marché,

- lot n° 3 : viabilité hivernale NET Nord-Est et NET Sud-Ouest, d'un montant estimatif global de 3 732 267,75 € HT, soit 4 463 792,23 € TTC sur la durée totale du marché.

Toutefois, les 3 lots ayant été déclarés infructueux en commission permanente d'appel d'offres du 26 juillet 2013, ils ont fait l'objet d'une procédure négociée sans mise en concurrence dans les conditions prévues à l'article 35 II 3 du code des marchés publics.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 13 septembre 2013, a classé les offres et choisi, pour les différents lots, celles des groupements d'entreprises suivants :

- lot n° 1 : viabilité hivernale NET Centre-Ouest et NET Nord-Ouest ; groupement Pétavit/Translymat/Serned/Vergnais,

- lot n° 2 : viabilité hivernale NET Centre-Est et NET Sud-Est ; groupement Perrier/Chazal,

- lot n° 3 : viabilité hivernale NET Nord-Est et NET Sud-Ouest ; groupement Coiro/Grapinet/Stal/Beylat/Soterly.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le Président à signer les marchés à bons de commande sans engagement de commande, pour une durée ferme de 4 ans, concernant la réalisation de prestations permettant d'effectuer la viabilité hivernale et tous les actes y afférents, avec les groupements d'entreprises suivants :

- lot n° 1 : viabilité hivernale NET Centre-Ouest et NET Nord-Ouest ; groupement Pétavit/Translymat/Serned/Vergnais,

- lot n° 2 : viabilité hivernale NET Centre-Est et NET Sud-Est ; groupement Perrier/Chazal,

- lot n° 3 : viabilité hivernale NET Nord-Est et NET Sud-Ouest ; groupement Coiro/Grapinet/Stal/Beylat/Soterly.

2° - Les dépenses de fonctionnement en résultant seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2013 et suivants - compte 611 - fonction 813 - opérations n° 0P24O2475 et n° 0P24O2476.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 octobre 2013.